

en parlant de contrats....

vers de meilleurs contrats avec CONNEX

sept. 2021

Les webinaires de l'IGF et de l'IPA se penchent sur les technologies

Alors que la pandémie perdure et que les déplacements sont limités, CONNEX continue d'intervenir afin de sensibiliser à des thématiques en lien avec la négociation de contrats, en collaboration avec des institutions clés dans le domaine des ressources naturelles.

Fin juin, le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) et CONNEX ont organisé conjointement un deuxième webinaire mettant en évidence le rôle des technologies dans le secteur minier. Intitulé Tendances technologiques et implications dans le secteur minier, partie 2 : la perspective des relations communautaires, et animé par Sun-Min Kim de CONNEX, ce webinaire a réuni Isabelle Ramdoo d'IGF, Hervé Lado de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI), Cristina Bruce d'Anglo American et Kristi Disney du Groupe des stratégies de développement durable (SDSG).

Peu après, Brigitte Klein de CONNEX s'est jointe à des membres de notre conseil consultatif pour un webinaire
(lire la suite p. 3)

Fermeture d'une mine en Argentine – impacts locales et nationales

Des spécialistes mis à disposition par CONNEX pour appuyer le gouvernement dans la gestion de la fermeture du plus grand projet d'or et de cuivre

Si certaines mines durent des décennies, voire des siècles, elles finissent par être fermées. La discussion concernant leur fermeture a généralement lieu au moins une ou plusieurs générations avant. Ce n'est pas le cas à Catamarca, une province située au nord-ouest du pays. Affichant à l'époque une production de quelque 600 000 onces d'or et 190 000 tonnes de cuivre par an, la mine Bajo de la Alumbrera n'emploie désormais plus personne mais laisse néanmoins son empreinte sur l'environnement. Raison de plus pour la fermer de manière responsable.

CONNEX a récemment accompagné le processus de négociation relatif à la fermeture de la mine – une première dans le pays. Cette initiative est particulièrement importante dans la mesure où de nombreuses mines sont appelées à cesser leur activité dans les années à venir.

En Argentine, la fermeture des mines relève de la compétence des autorités provinciales. Et les connaissances institutionnelles dans ce domaine sont très limitées, et encore plus à cette échelle. Une interrogation majeure concerne les garanties financières relatives à la fermeture de la mine et des ressources financières associées proposées par l'investisseur.

Des expert·e·s mis·e·s à disposition par CONNEX ont inspecté la mine et mené des consultations approfondies avec le gouvernement afin de mieux appréhender la situation. Outre la présentation de pratiques de fermeture de mines dans le respect de standards environnementaux et la remise d'une analyse détaillée du plan de l'investisseur pour la fermeture de la mine, les spécialistes ont également élaboré un modèle financier qui a servi de base à la négociation entre l'investisseur et le gouvernement. Les expert·e·s ont également soutenu le gouvernement dans le processus de négociation lui-même. Le fait de contribuer à la fermeture d'une mine de manière responsable a un grand retentissement puisque cela permet de donner le ton dans l'ensemble du pays, de placer la barre plus haut et
(lire la suite p. 2)



Co-funded by the European Union



Implemented by
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



CONNEX soutient la fermeture d'une mine, con't.

(suite de la p. 1) d'envoyer des signaux à grande échelle. Ces signaux ont été entendus à Buenos Aires, où le gouvernement a rédigé le premier texte de loi du pays sur la fermeture des mines.

Selon le ministre des Mines, Dr Alberto Hensel, « Sa fermeture revêt une grande importance pour Catamarca et pour le pays. Elle a permis l'élaboration de sa propre réglementation par le biais de la Résolution SEM n° 396/2016, qui a approuvé un guide d'élaboration de plans de fermeture pour le secteur minier de la province, et fournit un point de départ pour les futures fermetures et réglementations. »

La discussion sur la fermeture des mines n'est pas seulement l'affaire des chambres législatives d'Argentine, elle est également à l'ordre du jour des investisseurs. Ces derniers devront désormais détailler leur concept de fermeture de mines et s'assurer que les ressources humaines et financières sont suffisantes.

Dr Hensel : « Elle revêt une valeur particulièrement importante et peut être abordée sous différents aspects, dont l'un est la fermeture de l'infrastructure du projet, de toutes les installations qui ont été utilisées dans le cadre de l'activité productive/économique telle que l'activité minière. La durée de l'activité minière étant désormais clarifiée, nous soulignons la nécessité de mettre à profit cette période en vue de développer les économies locales et



Le gouvernement et les experts de CONNEX examinent la mine lors d'une visite du site.

régionales pour assurer l'avenir après la fermeture. »

Hensel poursuit : « Le processus de fermeture permet également de générer une main-d'œuvre qualifiée en lien avec les différents processus qui sont élaborés, d'assurer une participation citoyenne afin que les communautés de la zone d'influence directe puissent voir la manière dont l'environnement est protégé, et de faire émerger des fournisseurs pour des questions qui n'existaient pas et que la fermeture des mines soulève. Un exemple serait la création de pépinières ayant la capacité de régénérer la flore du site en vue d'une réintroduction ultérieure dans l'environnement (revégétalisation). »

Lancement de la série « Pas plus qu'une simple clause ! »

L'objectif de CONNEX consiste en partie à éliminer les stigmates et la complexité des contrats, clause par clause... Nous venons donc de lancer la série « Pas plus qu'une simple clause ! », qui s'attaque justement à cette problématique.

Intitulé « Clauses, contrats et impacts générationnels », le premier numéro rédigé par Lou Wells, membre du conseil consultatif de CONNEX et professeur à la Harvard Business School pendant 47 ans, se penche sur une clause de stabilisation.

Les clauses de stabilisation sont parmi les plus épineuses dans le secteur extractif et ont donné lieu à de nombreuses heures facturables. Dans cette analyse succincte, Lou aborde le contexte de la logique sous-tendant la clause et certaines des options politiques dont dispo-

sent les gouvernements dans la négociation de contrats.

Dans notre deuxième numéro, Kristi Disney Bruchner du Groupe des stratégies sur le développement durable (SDSG) présente une clause d'accord communautaire et discute non seulement de la clause, mais de la manière dont elle est mise en œuvre.

Cette série est destinée plus particulièrement aux gouvernements, mais elle est suffisamment accessible pour susciter l'intérêt de la société civile et des étudiant·e·s.

Vous souhaitez la recevoir ? Faites-le nous savoir (dion@connex-unit.org), en précisant la langue : français, anglais ou espagnol. Et n'oubliez pas d'en parler à vos ami·e·s.

CONNEX renforce l'infrastructure de son équipe

CONNEX continue de consolider son équipe avec l'arrivée récente de John Hauert, qui apporte à l'unité son expertise en matière d'infrastructure.

Après avoir obtenu son doctorat en droit international des investissements à l'Université de Cologne, John a récemment travaillé pour le projet de la GIZ « Dialogues pour la durabilité dans les pays émergents » (EMSD), qui se concentre sur l'engagement entre pairs dans les économies émergentes, en mettant l'accent sur la durabilité des infrastructures. Par ailleurs, il a travaillé à la Division de l'investissement de l'OCDE et brièvement au Centre Columbia sur l'investissement durable (CCSI).

John ajoute : « Ayant passé les dernières années au sein de la GIZ à travailler sur le développement d'infrastructures durables, je suis ravi de rejoindre CONNEX, ce qui me permet de collaborer avec les pays partenaires

en vue d'améliorer les conditions dans le secteur des industries extractives. Le travail de CONNEX ravive également ma passion pour ce sujet, qui est née de mes recherches sur le cadre juridique et politique des investissements dans les industries extractives en Guinée et au Liberia en tant que doctorant. »



John apporte une grande expérience à l'équipe.

Compte tenu de l'importance croissante accordée aux infrastructures dans un monde marqué par la volonté de « Reconstruire en mieux », CONNEX est prête à assister les gouvernements demandeurs à répondre à leurs besoins d'assistance à la négociation dans ce domaine.

IGF, IPA webinaires (con't)

(suite de la p. 1) organisé par le L'Institut allemand de développement (DIE) et le Centre du commerce international (ITC) et animé par Karl Sauvart.

Le webinaire intitulé « La facilitation de l'investissement au service du développement : évaluation des contrats d'investissement de grande envergure » a rassemblé une liste impressionnante de pays, d'agences de promotion de l'investissement. Les conseils de Brigitte sur l'assistance à la négociation auprès des gouvernements portaient sur les points suivants :

- **Faire preuve de diligence raisonnable envers les entreprises / connaître l'entreprise** – la société dispose-t-elle d'une politique de respect des normes environnementales et sociales (et l'applique-t-elle concrètement) ? Ses liquidités ou son accès au crédit sont-ils suffisants pour mener à bien le projet ?
- **Connaître ses propres objectifs** – quelle est la priorité, des emplois ou une prime à la signature ? Ou la création d'un cadre juridique et politique approprié pour optimiser le contenu local ?
- **Coordination interministérielle** – le ministère des Mines peut être amené à prendre l'initiative, mais les ministères de la Justice, de l'Environnement et des Finances doivent être étroitement associés, de même que les différents niveaux de gouvernement – national, régional et local.
- **Appropriation à haut niveau** – l'assistance à la négociation n'est pas un accessoire appréciable voire même un instrument qui reste sur la touche. Elle doit jouer un rôle à part entière dans le soutien apporté au gouvernement et les hauts responsables du gouvernement doivent par conséquent se l'approprier. Il s'agit de spécialistes disposant d'une expérience significative au niveau international – il est judicieux de mettre à profit cette expertise en vue d'obtenir le meilleur accord possible pour le pays.

Principes de l'OCDE pour des contrats extractifs durables : tout juste lancés, plus nécessaires que jamais...

Dans le flot sans fin de documents de stratégie et de lignes directrices figure un ouvrage qui pourrait littéralement apporter des milliards à l'économie mondiale au cours de la prochaine génération : les Principes directeurs de l'OCDE pour des contrats extractifs durables.

Élaborés par un groupe d'acteurs de premier plan issus d'organisations publiques, privées et multilatérales, les Principes directeurs sont axés sur la durabilité des contrats extractifs. Ces principes abordent des aspects techniques et non techniques en proposant des solutions concrètes et parfois des recommandations pour éviter les écueils.

CONNEX a joué un rôle actif dans l'élaboration des principes directeurs – Günter Nooke, le représentant personnel de la chancelière allemande pour l'Afrique, ainsi que Boris Dolgonos, Herbert McLeod et Lou Wells, membres du conseil consultatif de CONNEX, ont tous laissé leur empreinte sur ses pages.

Huit principes sont énoncés (page suivante), assortis d'un commentaire accompagnant chaque principe, qui entre dans le détail.

<https://www.oecd.org/fr/dev/Principes-directeurs-pour-des-contrats-extractifs-durables.pdf>

Dr. Lahra Liberti, cheffe d'unité à l'OCDE, Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles, répond à quelques questions sur le processus d'élaboration des principes directeurs.



Qu'est-ce qui a été le plus difficile concernant les principes directeurs : le processus ou l'approbation ?

Sans aucun doute le processus multipartite qui a rassemblé des gouvernements, le secteur privé et la société civile. Chaque acteur avait une perspective différente et parfois divergente. Au début du processus, un climat de défiance régnait entre les parties prenantes, mais cette lacune a été progressivement comblée grâce à un dialogue ouvert et transparent. Les participants ont tous consenti de réels efforts pour comprendre les motivations et les positions en jeu et ont fait preuve d'un engagement continu dans la recherche de solutions communes.

Quel est, selon vous, l'aspect le plus crucial pour les principes directeurs ?

Les principes directeurs ne se cantonnent pas au plus petit dénominateur commun et ne reculent pas devant les questions difficiles. Ils sont au contraire tournés vers l'avenir et proposent des approches sur la manière de traiter des questions souvent très controversées au cours des négociations. Cela comprend notamment l'internalisation des externalités, avec la prise

en compte des coûts environnementaux et sociaux dans les aspects économiques d'un contrat, la correction des asymétries d'information entre les parties à la négociation, la gestion des changements non fiscaux dans la législation par le biais de mécanismes, sans déclencher de clauses de stabilisation et, enfin, les approches possibles pour établir un régime fiscal prévisible.

Combien de gouvernements d'économies émergentes ont-ils repris les lignes directrices à leur compte ?

Nous ne disposons pas de système de suivi formel pour vérifier la mise en œuvre des principes directeurs. Cependant, de nombreux participants lors de nos plénières affirment que ces principes changent la donne. Nous savons qu'un gouvernement les a utilisés comme cadre pour renégocier le régime fiscal d'une licence d'exploitation minière en Afrique de l'Ouest, ainsi que dans le cadre de procédures arbitrales en cours en vue de soutenir les positions gouvernementales.

Voici un résumé des principes directeurs :

- *Ils s'alignent avec la vision et la stratégie à long terme définies par le gouvernement du pays hôte.*
- *Ils s'ancrent dans une relation commerciale et un partenariat opérationnel de long terme, transparents et constructifs entre les gouvernements des pays hôtes, les investisseurs et les communautés.*
- *Ils maintiennent un juste équilibre entre les intérêts légitimes des gouvernements des pays hôtes, des investisseurs et des communautés, en tenant dûment compte, le cas échéant, des droits spécifiques des populations autochtones concernées, reconnus par le droit international et/ou national applicable.*
- *Ils visent à optimiser la valeur totale tirée du développement des ressources pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les retombées économiques, sociales et environnementales.*
- *Ils sont négociés et fondés sur le partage continu, en toute bonne foi, des données financières et techniques clés, afin de permettre une compréhension commune de la performance, des principaux risques et des opportunités escomptés tout au long du cycle de vie du projet.*
- *Ils opèrent dans un climat d'investissement et d'affaires fiable, et doivent reposer sur un cadre législatif et réglementaire équitable, non discriminatoire, transparent et clair, et être appliqués de manière non discriminatoire.*
- *Ils sont conformes à la législation en vigueur, ainsi qu'aux traités internationaux et régionaux applicables, et prévoient la possibilité, pour les gouvernements des pays hôtes, d'introduire des modifications de bonne foi, non arbitraires et non discriminatoires dans la législation et la réglementation en vigueur, couvrant des domaines réglementaires non fiscaux et visant des objectifs légitimes d'intérêt général.*
- *Ils reposent sur un système fiscal conforme aux objectifs économiques et budgétaires globaux des gouvernements, et prévoyant le partage équitable des gains financiers entre l'investisseur et le gouvernement du pays hôte, compte tenu des risques potentiels, des rétributions et des circonstances nationales.*

